

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Affaire Kelly Ondo Obiang : des inquiétudes quant à la tenue de l'audience de ce jeudi

**APRÈS** la cacophonie provoquée par la sortie intempestive de la salle d'audience des avocats de la défense, à la demande de Me Jean-Paul Moubembe, le doute et la confusion persistent encore dans les esprits des accusés, voire des témoins, sur la suite à donner à ce procès qui prend les allures d'un véritable feuilleton.

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU  
Libreville/Gabon

**R**ENVOYÉ pour ce jeudi 24 juin 2021, le procès du Lieutenant Kelly Ondo Obiang et ses coaccusés n'est pas près de livrer son épilogue. Ce qui fait que tous les radars sont désormais braqués vers le Palais de justice de Libreville. Tant le climat qui règne en ces lieux, depuis le début du procès des auteurs du putsch manqué du 7 janvier 2019, semble influencer négativement sur le déroulement normal des débats relatif à la session criminelle spéciale militaire.

En effet, après un premier et un deuxième renvoi, nombreux sont ceux qui demeurent perplexes quant à la tenue de l'audience de ce jour. Du côté du ministère public rien n'a fuité comme informations sur la suite des événements. "Attendons jeudi, pour connaître la suite du procès", pouvait-on entendre du côté du Palais de justice. Mais, pour les avocats de la défense, comme a rassuré Me Moubembe : " Nous se-



Les accusés du Coup d'Etat à la barre, lors de la première audience.

rons bien à l'audience avec nos clients qui sont accusés d'avoir perpétré un coup d'État, pour demander la comparution de l'ancien directeur des renseignements de la présidence, nce de la République. Lequel, selon mon client Kelly Ondo Obiang, était au cœur d'un coup d'État contre le chef suprême des armées, envers qui mes clients ont totalement confiance. Car, ils étaient-là pour le protéger". Et d'ajouter : " Mes clients sont des soldats de la garde d'honneur rapprochée. Tant que ce témoin majeur n'est pas appelé à la barre, nous faisons confiance au président du Conseil supérieur de la magistrature afin qu'il intervienne pour que ce procès soit loyal, impartial, objectif et neutre. Nous voulons le voir à la barre". Voilà donc de quoi nourrir de nouvelles inquiétudes quant à la tenue de l'audience de ce jeudi.

Pour rappel, l'audience de lundi dernier avait été suspendue à la suite du rejet par la Cour des exceptions soulevées par les avocats de la défense sur l'inconstitutionnalité de l'article 451. Au motif que les exceptions ont été soulevées tardivement, alors que les auditions de l'accusé principal, Kelly Ondo Obiang et quatre de ses coaccusés, avaient déjà débuté. Ce qui a suscité la réaction de Me Moubembe qui, en reprenant la parole, a rappelé à la Cour que dès l'entame du procès, il a plusieurs fois demandé la parole. Mais, le président la lui a refusée. Dans la foulée, et très remonté, l'avocat a donc décidé de claquer la porte de la salle d'audience, en invitant les autres conseils de la défense à l'imiter. À la suite de ce clash, le président de la Cour – qui a donné la parole au bâtonnier pour avis, puis à l'avocat de la partie civile et aux autres avocats de la défense qui n'ont pas emboîté le pas à leur confrère – a suspendu l'audience. Avant de la renvoyer.

### Contrepoint

## Les révélations de Kelly Ondo Obiang

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**À** la faveur de son audition à la barre, le 21 juin dernier, en l'absence des médias officiellement invités à couvrir les audiences de la Cour spéciale militaire, Kelly Ondo-Obiang se serait exprimé sur les raisons de son initiative. Selon ces révélations relayées par l'organisation SOS Prisonniers Gabon, reprises par divers mé-

dias, le leader des putschistes aurait d'emblée indiqué qu'au lendemain de l'accident vasculaire cérébral du président Ali Bongo Ondimba, il aurait constaté des mouvements d'armes et la présence, selon lui, de mercenaires sur le sol gabonais.

Toute chose qui l'aurait conduit à prendre ses responsabilités, d'autant que le soldat aurait flairé les velléités chez certaines personnalités du sérail de prendre le pouvoir. D'où la décision qu'au-

rait prise Kelly Ondo Obiang de lancer une contre-attaque.

Au cours de son long récit à la barre, l'accusé serait revenu sur les conditions de son arrestation et de sa détention. Non sans évoquer les propositions à lui faites pour mettre son acte sur le dos de personnalités en vue d'alors dans les deux camps politiques. Toutes ces révélations faites par le lieutenant putschiste permettront-elles d'atténuer la gravité des charges à lui imputées ?

L'initiative prise par Kelly Ondo Obiang de déballer cette histoire impliquant d'anciennes hautes personnalités ferait-elle partie d'une stratégie connue de ses conseils ?

La suite des débats, qui sont d'ailleurs très attendus ce jour – à moins que ceux-ci ne soient une fois de plus renvoyés du fait de la guerre de procédures à laquelle se livrent les parties demanderesse et défenderesse – permettra de se faire une idée à ce propos.